



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 mars 2022

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

10-03-2022-08

Date de convocation le 02/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 14

Le dix mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents: Mmes BAZIARD, DAUBAS, CAZENAVE, ETCHART, GRAUX, LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, HILLOOU, LAMASOU, LAPÊTRE, SALEFRANQUE et CAMGRAND.

Etait absente excusée : Mme GUITTONNEAU

Secrétaire de séance élue : Mme GRAUX

OBJET : SUBVENTION SOLIDARITÉ UKRAINE

L'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM64), le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS64) et la Protection Civile 64 se sont mobilisés depuis le début de la guerre en Ukraine et ont mis tous les moyens humains et techniques dont ils disposent pour soutenir la population d'Ukraine.

Une Organisation logistique et partenariats locaux ont été mis en place en quelques jours seulement afin que les dons matériels apportés par les particuliers et collectés par les communes dans tout le département puissent être acheminés jusqu'en Ukraine.

Une mobilisation importante a permis la collecte de dons, l'acheminement jusqu'à la plateforme départementale. Le nombre de dons matériels au niveau national et européen est considérable. Les autorités ont décidé de suivre les recommandations du Haut-Commissaire aux Réfugiés des Nations Unies ainsi que les remontées de terrain de la Fédération nationale de la Protection Civile qui appellent la société civile et les institutions à suspendre les dons matériels dès que possible.

A ce stade de la crise, il convient de faciliter le volet logistique en proposant des initiatives locales telles que les collectes de fonds pour le financement du matériel nécessaire sur place.

L'AMF et la Protection civile renouvellent leur solidarité au peuple ukrainien pris dans l'engrenage de la guerre et unissent leurs efforts pour apporter l'aide matérielle indispensable dans ces circonstances et sollicite les dons pour faciliter les initiatives locales.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

DÉCIDE de verser une subvention de 5 000 euros à la protection civile

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-216403964-20220315-10_03_2022_08-DE